

Rapport financier

Un résultat très satisfaisant grâce aux assurances complémentaires et aux placements financiers

En termes de croissance des prestations d'assurance, l'année 2025 n'a apporté aucun répit. Dans le secteur LAMal, SWICA a même enregistré une légère perte actuarielle. En revanche, le segment des assurances complémentaires a évolué très positivement. Quant aux assurances d'entreprises, le portefeuille a fait l'objet d'un assainissement. Le ratio combiné global de l'entreprise s'est tout juste stabilisé à 100 %, tandis que les placements financiers réalisaient une progression très satisfaisante. Globalement, SWICA enregistre un bénéfice de 123 millions de francs.

Au cours de l'année sous revue, les recettes de primes ont progressé de 0,8 % pour atteindre 5,985 milliards de francs. Cette augmentation est toutefois uniquement imputable au segment de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal), les recettes des autres secteurs affichant un léger recul. Les prestations d'assurance nettes ont quant à elles augmenté de 0,9 %, à 5,217 milliards de francs. Globalement, le résultat technique reste presque équilibré, à -0,2 million de francs. Comme au cours de l'exercice précédent, les rendements sur les marchés financiers ont connu une évolution extrêmement positive, portant les produits des capitaux à 149 millions de francs. Globalement, l'organisation de santé a réalisé en 2025 un bénéfice de 123 millions de francs.

122,8 mio

francs de bénéfice

Assurances complémentaires: un segment rentable

La croissance des coûts dans le secteur LAMal s'est poursuivie sans fléchir en 2025, pour atteindre 3% en comparaison annuelle. Les plus forts taux de croissance ont été enregistrés dans le domaine des coûts de laboratoires et des prestations d'hospitalisation. En 2025, SWICA a également dû verser environ 40 millions de francs de plus que l'année précédente au titre de la compensation des risques: le montant alloué est ainsi passé de 93,5 à 133,8 millions de francs. Le ratio combiné du segment LAMal, à 101,1%, a généré une perte actuarielle de 39,8 millions de francs. Dans le segment de l'assurance-maladie selon la LCA, qui comprend les assurances complémentaires privées, mais aussi l'assurance d'indemnités journalières maladie (IJM), l'évolution a été plus réjouissante: le ratio combiné s'est amélioré, à 97,9%, conduisant à un bénéfice actuariel de 42,7 millions de francs. Enfin, dans le segment de l'assurance-accidents, un ratio combiné de 100,6% a occasionné une perte technique de 1,6 million de francs.

Concentration sur les affaires d'entreprises

Après la correction de trajectoire entreprise en 2024 pour stabiliser les réserves, qui a entraîné une diminution du portefeuille de personnes assurées LAMal, SWICA est parvenue à acquérir une nouvelle clientèle au cours de l'exercice sous revue. En 2025, l'accent a été mis sur la rentabilité des affaires d'entreprises. Le portefeuille a été analysé en détail et assaini en conséquence, ce qui a engendré la perte de 70 642 clientes et clients (4,3% du portefeuille total de personnes assurées).

10,5% de croissance des fonds propres

L'entreprise SWICA demeure solidement financée. Au cours de l'année sous revue, la valeur des placements de capitaux a progressé de 6,6% pour atteindre 4,473 milliards de francs. Les fonds propres ont ainsi augmenté de 10,5%, à 1,287 milliard de francs.

101,1%

Ratio combiné dans le segment LAMal

1,287 mia

Fonds propres

Principaux indicateurs de l'exercice

Compte de résultat

Montants en milliers de francs	2025	2024	Variation	en %
Primes	5 984 810	5 937 857	46 953	0,8
Prestations d'assurance nettes	5 217 439	5 171 817	45 622	0,9
Produit des placements de capitaux net	149 091	135 028	14 063	10,4
Résultat annuel consolidé	122 771	88 876	33 895	38,1

Compte de résultat détaillé, voir p.33.

Bilan

Montants en milliers de francs	2025	2024	Variation	en %
Somme du bilan	5 353 614	5 026 891	326 723	6,5
Placements	4 473 403	4 195 451	277 952	6,6
Provisions	3 322 193	3 222 182	100 011	3,1
Réserves / fonds propres	1 287 076	1 165 222	121 854	10,5

Bilan détaillé, voir p.42.

Statistiques

	2025	2024	Variation	en %
Nombre d'assurés	1 567 294	1 637 936	-70 642	-4,3
Nombre de collaborateurs (ETP)	1 943	1 998	-55	-2,7

Statistiques détaillées, voir p.58.

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
ACTIFS			
Placements de capitaux	4	4 473 403	4 195 451
Immobilisations incorporelles	5	2 020	3 375
Immobilisations corporelles	6	72 688	81 882
Comptes de régularisation actifs	7	190 071	207 029
Impôts différés actifs sur les bénéfices		65 026	69 608
Créances	8	348 290	335 024
Stocks de marchandises		109	360
Liquidités		202 007	134 163
Total de l'actif		5 353 614	5 026 891
PASSIFS			
Capital de l'entité		34 965	34 965
Réserves provenant de primes		8 988	9 186
Réserves provenant de bénéfices		1 120 527	1 031 787
Résultat consolidé		122 771	88 876
Participations minoritaires au capital		-175	408
Fonds propres		1 287 076	1 165 222
Provisions techniques pour propre compte	9	2 861 189	2 761 175
Provisions non techniques	10	27	30
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	11	460 977	460 977
Comptes de régularisation passifs	12	61 893	74 364
Impôts différés passifs		82 360	69 117
Dettes	13	600 092	496 006
Capitaux étrangers		4 066 538	3 861 669
Total du passif		5 353 614	5 026 891

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2025	2024
Primes acquises pour propre compte	14	5 984 810	5 937 857
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	15	-5 217 439	-5 171 817
Compensation des risques entre assureurs		-141 740	-101 673
Participation des assurés aux excédents		-81 010	-122 715
Charges d'exploitation pour propre compte	16	-548 535	-566 989
Autre résultat d'exploitation	17	3 698	4 162
Résultat technique d'assurance		-216	-21 175
Produits des placements de capitaux	18	249 702	265 365
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	18	-213	-218
Charges des placements de capitaux	18	-100 398	-130 119
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	11 / 18	0	-11 395
Résultat des placements de capitaux		149 091	123 633
Résultat d'exploitation		148 874	102 458
Résultat exceptionnel		-175	147
Résultat consolidé avant impôts		148 699	102 604
Impôts sur les bénéfices	19	-26 583	-15 483
Participations minoritaires au résultat		655	1 755
Résultat consolidé		122 771	88 876

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2025	2024
Résultat consolidé		122 771	88 876
Imputations sur les placements de capitaux	4	-49 688	-92 267
Amortissements sur les participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	4	213	218
Amortissements d'immobilisations incorporelles	5	2 327	2 317
Amortissements d'immobilisations corporelles	6	11 862	11 253
Amortissements de créances	8	28 498	21 929
Variation des provisions techniques pour propre compte	9 / 15.1	100 014	235 064
Variation des provisions non techniques	10	-3	-398
Variation des provisions pour risques dans les placements de capitaux	11 / 18	0	11 395
Amortissements récupérés sur des cessions d'immobilisations incorporelles	5	0	428
Amortissements récupérés sur des cessions d'immobilisations corporelles	6	-3 074	-34
Variation des créances	8	-41 765	-34 147
Modification des stocks de marchandises		251	1 641
Variation des impôts différés actifs sur les bénéfices		4 581	-1 921
Variation des comptes de régularisation actifs	7	16 958	-29 609
Variation des dettes	13	104 086	9 073
Variation des comptes de régularisation passifs	12	-12 472	-153 485
Variation des impôts différés passifs sur les bénéfices		13 243	17 123
Flux de trésorerie liés aux activités commerciales		297 805	87 456
Investissements dans les placements de capitaux	4	-962 314	-1 087 610
Désinvestissements dans les placements de capitaux	4	733 837	1 062 224
Investissements dans des immobilisations incorporelles	5	-972	-1 932
Investissements dans des immobilisations corporelles	6	-2 801	-29 304
Désinvestissements dans des immobilisations corporelles	6	3 206	46
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-229 044	-56 575
Modification du périmètre de consolidation		-62	9 106
Variation des participations minoritaires		-655	-1 755
Distribution des dividendes		-200	-175
Flux de trésorerie de l'activité de financement		-917	7 176
Flux de trésorerie net total		67 844	38 056
État initial des liquidités au 01.01		134 163	96 106
État final des liquidités au 31.12		202 007	134 163
Variation des liquidités		67 844	38 056

Fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves de réévaluation	Réserves de capital	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Participations minoritaires au capital	Total
Fonds propres au 01.01.2024	34 965	0	10 119	1 057 132	-33 950	904	1 069 170
Distribution des résultats 2023				-33 950	33 950		0
Distribution des dividendes				-175			-175
Résultat consolidé					88 876	-1 755	87 121
Modification du périmètre de consolidation			-933	8 780		1 259	9 106
Fonds propres au 31.12.2024	34 965	0	9 186	1 031 787	88 876	408	1 165 222
Distribution des résultats 2024				88 876	-88 876		0
Distribution des dividendes				-200			-200
Résultat consolidé					122 771	-655	122 117
Modification du périmètre de consolidation			-198	64		72	-62
Fonds propres au 31.12.2025	34 965	0	8 988	1 120 527	122 771	-175	1 287 076

Capital de l'entité

Cette position comprend le capital-actions de SWICA Holding SA. Le capital-actions de CHF 34 965 000 est divisé en 34 965 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.

Goodwill dans les fonds propres

En raison de l'acquisition au cours de l'exercice 2019 d'assurance AG et des paiements du solde du prix d'achat au cours des exercices 2020 à 2025, un goodwill total de KCHF 5166 a été comptabilisé dans les fonds propres. L'amortissement annuel correspondant de la valeur résiduelle sur cinq ans s'élèverait à KCHF 516.

Au cours de l'exercice 2021, un goodwill de KCHF 7524 a été comptabilisé dans les fonds propres suite à l'acquisition de curafox SA. Ce goodwill a été comptabilisé dans le compte de résultat en 2024 à la suite de la vente de curafox SA.

En raison de l'acquisition de PureSana SA au cours de l'exercice 2022 et du paiement du solde du prix d'achat au cours de l'exercice 2024, un goodwill total de KCHF 1625 a été comptabilisé dans les fonds propres. L'amortissement annuel correspondant sur cinq ans s'élèverait à KCHF 325.

Compte de résultat consolidé par segment 2025

Montants en milliers de francs	LAMal 2025	LCA 2025	Accident 2025	Autres 2025	Éliminations 2025	Total 2025
Primes acquises pour propre compte	3 709 480	2 037 413	249 758	0	-11 841	5 984 810
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-3 442 357	-1 616 732	-190 708	-21	32 380	-5 217 439
Compensation des risques entre assureurs	-133 809	-7 932	0	0	0	-141 740
Participation des assurés aux excédents	-143	-79 581	-1 286	0	0	-81 010
Charges d'exploitation pour propre compte	-173 832	-290 411	-59 490	-31 194	6 392	-548 535
Autre résultat d'exploitation	823	-13	122	29 698	-26 931	3 698
Résultat technique d'assurance	-39 838	42 744	-1 604	-1 517	0	-216
Produits des placements de capitaux	64 653	109 464	73 744	1 841	-1	249 702
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0	0	-213	-213
Charges des placements de capitaux	-33 825	-37 880	-25 481	-4 299	1 088	-100 398
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	0	0	0	0
Résultat des placements de capitaux	30 828	71 584	48 263	-2 458	874	149 091
Résultat d'exploitation	-9 010	114 328	46 658	-3 975	874	148 874
Résultat exceptionnel	-56	0	0	-119	0	-175
Résultat consolidé avant impôts	-9 066	114 328	46 658	-4 095	874	148 699
Impôts sur les bénéfices	0	-16 863	-9 564	-155	0	-26 583
Participations minoritaires au résultat	0	0	0	655	0	655
Résultat consolidé	-9 066	97 465	37 094	-3 595	874	122 771

Compte de résultat consolidé par segment 2024

Montants en milliers de francs	LAMal 2024	LCA 2024	Accident 2024	Autres 2024	Éliminations 2024	Total 2024
Primes acquises pour propre compte	3 650 775	2 040 703	258 296	-1 216	-10 700	5 937 857
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-3 343 679	-1 684 376	-172 926	-1 641	30 805	-5 171 817
Compensation des risques entre assureurs	-93 534	-8 139	0	0	0	-101 673
Participation des assurés aux excédents	-121	-120 845	-1 748	0	0	-122 715
Charges d'exploitation pour propre compte	-174 296	-302 092	-65 624	-60 811	35 833	-566 989
Autre résultat d'exploitation	1 235	80	135	58 298	-55 586	4 162
Résultat technique d'assurance	40 381	-74 670	18 132	-5 371	352	-21 175
Produits des placements de capitaux	71 722	112 254	79 414	17 068	-15 094	265 365
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0	0	-218	-218
Charges des placements de capitaux	-47 257	-41 431	-29 276	-6 961	-5 194	-130 119
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-11 395	0	0	0	0	-11 395
Résultat des placements de capitaux	13 070	70 823	50 139	10 107	-20 506	123 633
Résultat d'exploitation	53 451	-3 848	68 271	4 737	-20 153	102 458
Résultat exceptionnel	146	0	0	0	0	147
Résultat consolidé avant impôts	53 597	-3 848	68 271	4 737	-20 153	102 604
Impôts sur les bénéfices	0	-8 909	-6 309	-265	0	-15 483
Participations minoritaires au résultat	0	0	0	1 755	0	1 755
Résultat consolidé	53 597	-12 757	61 962	6 227	-20 153	88 876

Annexe aux comptes annuels consolidés

1. Principes d'établissement des comptes

Les comptes annuels consolidés 2025 ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent fidèlement la fortune de SWICA ainsi que sa situation financière et ses résultats (True and Fair View). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Dès lors, les recommandations formulées doivent être respectées dans leur ensemble.

La norme Swiss GAAP RPC 41 régissant les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le groupe SWICA l'applique parallèlement à la norme Swiss GAAP RPC 30 (consolidation), cela depuis l'exercice 2016. L'assujettissement aux Swiss GAAP RPC est un choix volontaire. Les comptes annuels sont établis en fonction d'une présomption de poursuite de l'activité de l'entreprise.

La Swiss GAAP RPC 30 a été révisée au 1^{er} janvier 2024. Il est renoncé à une application rétrospective.

2. Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent la totalité des entreprises contrôlées directement ou indirectement par le groupe SWICA. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur la marche d'une entreprise des points de vue financier et opérationnel. Ainsi en va-t-il normalement lorsque le groupe SWICA détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote au sein d'une société. Toutes les participations à partir de 20 % sont mentionnées ci-après.

Société	Participation	Méthode de consolidation	Cap.-act. en CHF
SWICA Holding SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	34 965 000
SWICA Assurance-maladie SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	200 000
SWICA Assurances SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	20 000 000
SWICA Health SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	100 000
Prima Krankenversicherung SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	200 000
esurance SA, Zurich	100,0%	Consolidation intégrale	100 000
PureSana SA en liquidation, Zurich	51,0%	Consolidation intégrale	100 000
WorkMed SA, Binningen	54,0%	Consolidation intégrale	2 000 000
Telehealth Services SA, Frauenfeld	49,0%	Méthode de la mise en équivalence	1 000 000

La société mère du groupe est SWICA Holding SA.

Méthode de consolidation

Les actifs et passifs ainsi que les charges et produits des sociétés consolidées sont intégralement pris en compte. La consolidation du capital a lieu conformément à la méthode de l'acquisition.

Les actifs et fonds étrangers de sociétés rachetées font l'objet d'une nouvelle évaluation à la date de l'acquisition. Elle est effectuée conformément aux principes du groupe SWICA. L'écart entre coût d'acquisition de la participation (goodwill) et fonds propres résultant de cette opération est imputé aux réserves du capital propre du groupe.

S'agissant des participations incluant de 20 à 50 % des droits de vote, le résultat et les fonds propres sont calculés au prorata et portés au bilan selon la méthode de mise en équivalence. Ils figurent dans les placements de capitaux. La part proportionnelle au résultat ainsi que la part proportionnelle au capital propre sont reprises en tant que valeur comptable des participations (non consolidées). Les participations inférieures à 20 % des droits de vote sont inscrites au bilan à la valeur de leur acquisition en tant que capitaux placés.

Date de la consolidation

La date de clôture des exercices financiers de toutes les sociétés entrant dans les comptes annuels consolidés est fixée au 31 décembre 2024.

Modification du périmètre de consolidation

Au 1^{er} janvier 2024, PROVITA Assurance-santé SA a été intégrée dans SWICA Assurance-maladie SA.

Relations internes au groupe

Toutes les relations d'affaires entre les sociétés du groupe sont éliminées dans le bilan et le compte de résultat.

3. Principes d'évaluation

L'évaluation des actifs et des passifs a lieu sur la base des critères uniformes mentionnés ci-après. Le principe fondamental de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué.

Monnaies étrangères

Dans l'activité opérationnelle et dans les placements en capital sont gérés des comptes en monnaie étrangère, qui sont ensuite convertis en fin d'année au cours en vigueur.

Placements de capitaux

Biens-fonds et bâtiments

Ce poste englobe aussi bien des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par SWICA. Leur valorisation est effectuée chaque année conformément à la méthode du «discounted cash flow» (DCF). Le taux d'actualisation varie en fonction de l'emplacement et de l'affectation des différents immeubles.

Les nouvelles acquisitions de SWICA ou les projets immobiliers qu'elle entreprend elle-même sont portés au bilan à leur prix d'achat ou de réalisation. La valorisation selon la méthode DCF intervient après leur occupation ou location intégrale, soit, normalement, environ un an après la première location.

Placements de capitaux à revenu fixe

L'évaluation a lieu à la valeur du marché sauf s'il s'agit de placements de capitaux à revenu fixe libellés en CHF avec échéance finale, lesquels sont estimés selon l'«amortized cost method» (ACM). Dans le cas des placements évalués conformément à l'ACM, tous les titres sont soumis régulièrement à des tests individuels de dépréciation. Le but est de contrôler les écarts en pour cent et en chiffres absolus par rapport à la valeur du marché.

Actions et placements analogues

L'évaluation est effectuée à la valeur actuelle. À défaut de valeur de marché, les titres figurent au bilan à la valeur d'acquisition après déduction d'éventuelles pertes de valeur.

Placements collectifs (fonds)

Ce poste rassemble les catégories de fonds suivants: actions suisses, actions étrangères, obligations en francs suisses, obligations, monnaies étrangères et immeubles. Leur évaluation a lieu à la valeur du marché.

Instruments financiers dérivés

Les produits dérivés servent à couvrir les fluctuations de cours. Ils sont évalués à la valeur de marché. Les fluctuations positives et négatives de cette dernière sont comptabilisées, de même que la valeur nette de marché de tous les produits dérivés.

Participations

Ce poste comprend les participations dont le taux de participation est inférieur à 20 % et qui sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. En outre, les participations mises en équivalence figurent dans ce poste.

Emprunts et hypothèques

Les emprunts et hypothèques sont portés au bilan à la valeur nominale après déduction d'éventuelles corrections de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les investissements dans des immobilisations incorporelles (logiciels et coûts de développement) sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition et amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilisation, laquelle est de trois ou cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les investissements dans les immobilisations corporelles sont portés à l'actif à la valeur d'acquisition. Ils sont amortis de manière linéaire sur leurs durées respectives d'utilisation, lesquelles sont fixées comme suit:

Biens meubles et équipements	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans
Aménagements locatifs	10 ans

Impôts différés actifs sur le résultat

Les impôts différés sur le résultat se basent sur une approche orientée bilan et sont calculés au taux d'imposition déterminant de 17,60 %.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. S'agissant des créances contre des preneurs d'assurance, elles donnent lieu aux corrections de valeur jugées économiquement nécessaires au regard de l'expérience.

Stocks de marchandises

SWICA Health SA distribue l'appareil de télémédecine TytoHome. Ces marchandises commerciales achetées pour être revendues sont inscrites au bilan comme stock de marchandises et revendues en l'état après l'achat. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nette du marché.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte inclut celles constituées pour les reports de primes, les sinistres et prestations, les coûts de traitement des sinistres, le vieillissement, les capitaux de couverture des rentes et les participations aux excédents. S'y ajoutent encore les autres provisions techniques et les provisions techniques de fluctuations.

Reports de primes

Les reports de primes ne concernent que les produits de niche que sont l'assurance voyage et l'assurance par convention. Pour tous les autres produits d'assurance, les périodes d'assurance correspondent à l'année civile.

Provisions pour les sinistres et prestations

Les provisions pour prestations d'assurance couvrent les sinistres déjà survenus, mais pas encore déclarés ou payés. Le calcul de ces provisions pour sinistres s'opère selon des méthodes actuarielles.

Provisions pour frais de traitement des sinistres

Il s'agit de provisions pour les frais de traitement des sinistres qui ne sont pas directement imputables aux différents cas de sinistre.

Provisions de vieillissement

Le besoin de provisions de vieillissement correspond à la différence projetée et escomptée, selon le principe de la continuité de l'exploitation (meilleure estimation), entre primes et paiements pour sinistres, majorée des frais administratifs, en tenant compte des effets futurs de la mortalité, des annulations, des sorties de contrats collectifs et des changements tarifaires.

Provisions pour capitaux de couverture des rentes

Les capitaux de couverture des rentes sont calculés selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocation de renchérissement sert de base de calcul.

Provisions pour participations aux excédents

Ces provisions correspondent aux participations à des excédents à rembourser pour une période de calcul donnée.

Autres provisions techniques

Jusqu'à l'exercice 2024, des provisions destinées à assurer le financement à long terme des allocations de renchérissement étaient présentées sous le poste «Autres provisions techniques». À compter de l'exercice 2025, ces provisions pour allocations de renchérissement sont intégrées au poste des capitaux de couverture des rentes.

Provisions techniques de fluctuation

Les provisions de fluctuation servent à atténuer les incertitudes liées au calcul des provisions pour sinistres et pour vieillissement (risque paramétrique), ainsi que les fluctuations aléatoires inhérentes aux sinistres (risque aléatoire au sens strict). Ces provisions peuvent être constituées jusqu'à des montants maximaux définis en fonction des plans commerciaux.

Provisions non techniques

Provisions pour impôts

Les impôts courants sont calculés suivant le taux d'imposition effectif des différents cantons. Des provisions sont constituées pour assurer leur couverture dans le cadre de l'établissement de la charge d'impôt et sont portées au bilan dans les comptes de régularisation passifs.

Les impôts différés sur le bénéfice se basent sur une approche orientée bilan. Ils sont calculés au taux d'imposition déterminant de 17,60%. Sont exclus de ce calcul les impôts différés sur les immeubles, qui sont calculés en tenant compte de l'impôt sur les gains immobiliers.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les fluctuations à la baisse des placements de capitaux. Le calcul de la «Value at Risk» sert de repère pour la fixation de la provision. Les paramètres susceptibles d'exercer une influence sur cette valeur font l'objet d'un réexamen au moins une fois l'an.

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale. Elles sont constituées essentiellement de primes facturées à l'avance ainsi que d'engagements à l'égard de preneurs d'assurance et de fournisseurs de prestations.

Commentaires relatifs au bilan

4. Placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 01.01.2024	Entrées	Sorties	Variation de l'évaluation	Situation au 31.12.2024
Biens-fonds et bâtiments	849 261	45 542	0	4 194	898 997
Placements de capitaux à revenu fixe ACM	1 872 837	393 445	-331 700	-585	1 933 998
Placements de capitaux à revenu fixe	411 725	514 214	-486 595	5 378	444 721
Placements collectifs	927 190	106 791	-216 995	90 620	907 607
Instruments financiers dérivés	4 062	26 932	-26 929	-6 021	-1 955
Participations	6 472	686	-6	-1 538	5 614
Emprunts et hypothèques	1 969	0	0	0	1 969
Réserve de cotisations de l'employeur	4 500	0	0	0	4 500
Total	4 078 017	1 087 610	-1 062 224	92 049	4 195 451

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2024	Entrées	Sorties	Variation de l'évaluation	Situation au 31.12.2025
Biens-fonds et bâtiments	898 997	45 635	0	10 569	955 201
Placements de capitaux à revenu fixe ACM	1 933 998	317 159	-191 262	-1 766	2 058 129
Placements de capitaux à revenu fixe	444 721	499 198	-457 403	-30 122	456 394
Placements collectifs	907 607	76 898	-64 170	72 610	992 944
Instruments financiers dérivés	-1 955	20 514	-20 514	1 088	-867
Participations	5 614	410	-19	-893	5 112
Emprunts et hypothèques	1 969	2 500	-469	-2 010	1 990
Réserve de cotisations de l'employeur	4 500	0	0	0	4 500
Total	4 195 451	962 314	-733 837	49 475	4 473 403

Placements de capitaux à revenu fixe ACM

La valeur de marché des placements de capitaux à revenu fixe évalués selon l'«amortized cost method» (ACM) s'élève à KCHF 2044353 au 31 décembre 2025 (année précédente: KCHF 1948984).

Participations

Ce poste inclut les participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence et les participations non consolidées. Les participations non consolidées sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur. La modification de l'évaluation comprend l'amortissement sur la participation par mise en équivalence de KCHF 213 (année précédente: KCHF 218).

Performance

La performance des placements de capitaux du groupe SWICA a atteint 3,0% durant l'exercice sous revue (année précédente: 5,9%).

Produits dérivés

Montants en milliers de francs	But	2024			2025		
		Valeur nette de marché 31.12.2024	Valeur de marché actifs	Valeur de marché passifs 31.12.2024	Valeur nette de marché 31.12.2025	Valeur de marché actifs 31.12.2025	Valeur de marché passifs 31.12.2025
Opérations à terme	Couverture de change	-1 955	33	-1 988	-867	264	-1 131

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

5. Immobilisations incorporelles

Montants en milliers de francs	Logiciels
Valeurs comptables nettes au 01.01.2024	4 187
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 01.01.2024	18 382
Entrées	1 932
Sorties	0
Situation au 31.12.2024	20 314
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 01.01.2024	-14 195
Amortissements planifiés	-2 317
Sorties	-428
Situation au 31.12.2024	-16 939
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	3 375
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 01.01.2025	20 314
Entrées	972
Sorties	0
Situation au 31.12.2025	21 286
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 01.01.2025	-16 939
Amortissements planifiés	-2 327
Sorties	0
Situation au 31.12.2025	-19 266
Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	2 020

6. Immobilisations corporelles

Montants en milliers de francs	Biens meubles et équipements	Aménage- ments locatifs	Matériel informatique	Véhicules	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01.2024	5 264	55 980	2 547	52	63 843
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 01.01.2024	21 899	71 171	20 825	1 847	115 742
Entrées	7 207	21 804	293	0	29 304
Sorties	-26	0	-20	0	-46
Situation au 31.12.2024	29 080	92 975	21 098	1 847	145 000
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 01.01.2024	-16 636	-15 191	-18 278	-1 794	-51 899
Amortissements planifiés	-2 136	-7 350	-1 731	-36	-11 253
Sorties	15	0	19	0	34
Situation au 31.12.2024	-18 756	-22 541	-19 990	-1 830	-63 118
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	10 324	70 433	1 108	17	81 882
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 01.01.2025	29 080	92 975	21 098	1 847	145 000
Entrées	416	1 978	406	0	2 801
Sorties	-2 484	0	-612	-110	-3 206
Situation au 31.12.2025	27 013	94 953	20 892	1 737	144 595
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 01.01.2025	-18 756	-22 541	-19 990	-1 830	-63 118
Amortissements planifiés	-1 996	-9 057	-803	-6	-11 862
Sorties	2 382	-25	618	99	3 074
Situation au 31.12.2025	-18 371	-31 624	-20 175	-1 737	-71 907
Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	8 642	63 330	717	0	72 688

Les aménagements à la demande des locataires comprennent en premier lieu des travaux de transformation et d'agrandissement dans les bâtiments des sites de Winterthur.

7. Comptes de régularisation actifs

Montants en milliers de francs	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Primes	123 483	156 693	-33 210
Intérêts courus	14 321	13 333	989
Compensation des risques	2 060	0	2 060
Autres comptes de régularisation actifs	50 207	37 003	13 204
Total comptes de régularisation actifs	190 071	207 029	-16 958

8. Créances

Montants en milliers de francs	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Créances contre preneurs d'assurance	287 294	296 166	-8 872
Organisations d'assurance	11 544	11 709	-164
Agents et intermédiaires	3 528	0	3 528
Organisations et personnes proches	21	0	21
Autres créances	45 903	27 149	18 753
Total créances	348 290	335 024	13 266

Au cours de l'année sous revue, des coûts de tests COVID-19 à hauteur de KCHF 24 (année précédente: KCHF 243) ont été pris en charge par la Confédération. Ces coûts sont comptabilisés sans incidence sur les résultats.

Les autres créances comprennent des créances envers la Confédération à hauteur de KCHF 24 (année précédente: KCHF 8).

9. Provisions techniques pour propre compte

Montants en milliers de francs	Reports de primes	Provisions pour sinistres et prestations*	Provisions pour le traitement des sinistres	Provisions de vieillissement	Capitaux de couverture des rentes	Participations aux excédents	Autres provisions techniques	Provisions techniques de fluctuations	Total
Situation au 01.01.2024	29	1 059 175	22 119	387 525	192 365	154 655	85 500	624 743	2 526 111
Constitutions	12	332 010	4 238	11	17 267	15 645	8 374	365 745	743 303
Dissolutions	-29	-273 749	-3 078	-108 378	-5 995	-45 217	-4 926	-66 867	-508 239
Total variation	-17	58 261	1 161	-108 367	11 271	-29 572	3 449	298 878	235 064
Situation au 31.12.2024	12	1 117 436	23 279	279 159	203 636	125 083	88 949	923 621	2 761 175
Transfert**					88 949		-88 949		
Constitutions	0	303 083	3 388	265 766	28 870	15 828	0	43 092	660 026
Dissolutions	-12	-310 220	-4 666	-25	-12 680	-14 643	0	-217 767	-560 013
Total variation	-12	-7 136	-1 278	265 740	16 190	1 185	0	-174 675	100 014
Situation au 31.12.2025	0	1 110 300	22 002	544 899	308 775	126 268	0	748 946	2 861 189

* La part de réassurance s'élève à KCHF 315 au 31 décembre 2025 (KCHF 263 l'année précédente).

** Comme les autres provisions techniques comprenaient exclusivement des provisions pour le financement à long terme des allocations de renchérissement, elles sont intégrées à compter de l'exercice 2025 sous le poste des capitaux de couverture des rentes.

10. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour litiges	Autres provisions	Total
Situation au 01.01.2024	400	27	427
Constitutions	0	3	3
Dissolutions	-400	0	-400
Total variation	-400	3	-398
Situation au 31.12.2024	0	30	30
Constitutions	0	0	0
Dissolutions	0	-3	-3
Total variation	0	-3	-3
Situation au 31.12.2025	0	27	27

11. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Total
Situation au 01.01.2024	449 582
Constitutions	11 395
Dissolutions	0
Total variation	11 395
Situation au 31.12.2024	460 977
Constitutions	0
Dissolutions	0
Total variation	0
Situation au 31.12.2025	460 977

12. Comptes de régularisation passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Courtages	45 201	42 856	2 345
Compensation des risques	3 609	11 009	-7 400
Provisions pour impôts	74	528	-454
Autres passifs transitoires	13 009	19 972	-6 963
Total comptes de régularisation passifs	61 893	74 364	-12 472

13. Dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Dettes sur prestations d'assurance	112 760	142 590	-29 831
Preneurs d'assurance	469 491	328 535	140 957
Agents et intermédiaires	492	-2 125	2 616
Organisations et personnes proches	0	23	-23
Autres dettes	17 350	26 983	-9 633
Total dettes	600 092	496 006	104 086

Les dettes envers les preneurs d'assurance sont des primes facturées à l'avance pour l'année suivante.

Les dettes envers des agents et intermédiaires se traduisent par un montant négatif en raison de paiements d'acomptes effectués à des sociétés de courtage pour l'année suivante.

Explications relatives au compte de résultat

Les principales sources de recettes du groupe d'assurance-maladie et accidents SWICA sont composées des primes d'assurance après déduction des diminutions de recettes. Les primes sont comptabilisées pour les exercices auxquels elles se réfèrent.

14. Primes acquises pour propre compte

Montants en milliers de francs	2025	2024
Primes des assurés	5 982 947	5 936 629
Parts des primes des réassureurs	-2 607	-2 919
Contributions des pouvoirs publics	4 458	4 130
Variation des reports de primes	12	17
Total primes acquises pour propre compte	5 984 810	5 937 857

15. Charges de sinistres et de prestations pour propre compte

Montants en milliers de francs	2025	2024
Prestations payées brutes	-5 717 247	-5 520 167
Participation aux coûts des assurés	596 717	579 979
Variation des provisions techniques	-100 026	-235 081
Parts des réassureurs	3 118	3 451
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-5 217 439	-5 171 817

15.1 Variation des provisions techniques pour propre compte

Montants en milliers de francs	2025 Montant pour propre compte	2025 Parts des réassureurs	2025 Montant brut	2024 Montant pour propre compte	2024 Parts des réassureurs	2024 Montant brut
Provisions pour sinistres et prestations	7 085	52	7 136	-58 371	110	-58 261
Provisions pour les coûts de traitement des sinistres	1 278	0	1 278	-1 161	0	-1 161
Provisions de vieillissement	-265 740	0	-265 740	108 367	0	108 367
Capitaux de couverture des rentes	-16 190	0	-16 190	-11 271	0	-11 271
Participation aux excédents	-1 185	0	-1 185	29 572	0	29 572
Autres provisions techniques	0	0	0	-3 449	0	-3 449
Variation des provisions techniques de fluctuations	174 675	0	174 675	-298 878	0	-298 878
Total variation des provisions techniques pour propre compte*	-100 078	52	-100 026	-235 191	110	-235 081

* La variation des provisions pour reports de primes doit figurer dans les primes acquises pour propre compte dans le compte de résultat.

16. Charges d'exploitation pour propre compte

Montants en milliers de francs	2025	2024
Charges de personnel	-264 878	-276 899
Frais de locaux	-22 356	-23 305
Charges informatiques	-108 333	-114 741
Marketing et publicité	-18 873	-23 480
Autres charges administratives	-28 315	-34 847
Dédommagements reçus pour frais administratifs	21 908	24 193
Frais administratifs directs	-113 497	-104 341
Amortissements	-14 190	-13 569
Total charges d'exploitation pour propre compte	-548 535	-566 989

Les frais administratifs directs comprennent des commissions, des dédommagements payés pour frais administratifs et des courtages. Les courtages se montent pour l'année sous revue à KCHF -81003 (année précédente: KCHF -73901).

17. Autre résultat d'exploitation

L'autre résultat d'exploitation comprend la décomptabilisation d'affaires d'assurance d'un montant de KCHF 3648 (année précédente: KCHF 3424), des charges résultant des liquidités à hauteur de KCHF 50 (année précédente: KCHF 738) et des dépenses et recettes résultant de la vente des dispositifs TytoHome.

18. Résultat des placements de capitaux

Montants en milliers de francs	2025 Bénéfices et pertes réalisés	2025 Bénéfices et pertes non réalisés	2025 Total	2024 Bénéfices et pertes réalisés	2024 Bénéfices et pertes non réalisés	2024 Total
PRODUITS DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	32 089	20 613	52 702	30 863	17 973	48 835
Placements de capitaux à revenu fixe	36 348	5 625	41 973	38 266	16 183	54 449
Placements collectifs (fonds)	29 155	75 531	104 686	23 906	98 991	122 897
Instruments financiers dérivés	47 389	2 253	49 642	38 332	119	38 451
Participations	662	0	662	658	0	658
Emprunts et hypothèques	37	0	37	74	0	74
Total charges des placements de capitaux	145 680	104 022	249 702	132 099	133 266	265 365
CHARGES DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	-10 106	-10 044	-20 150	-5 973	-13 779	-19 752
Placements de capitaux à revenu fixe	-5 795	-37 514	-43 309	-6 911	-11 390	-18 300
Placements collectifs (fonds)	-1	-2 921	-2 922	-3 632	-8 370	-12 002
Instruments financiers dérivés	-27 033	-1 164	-28 198	-57 093	-6 140	-63 233
Participations*	0	-893	-893	-9 829	-1 538	-11 367
Emprunts et hypothèques	0	-2 010	-2 010	0	0	0
Frais d'administration de la fortune	-3 129	0	-3 129	-5 682	0	-5 682
Total charges des placements de capitaux	-46 064	-54 547	-100 611	-89 120	-41 217	-130 337
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	0	0	-11 395	-11 395
Total résultat des placements de capitaux	99 616	49 475	149 091	42 979	80 654	123 633

* Ce poste comprend, sous les bénéfices et pertes non réalisés, les amortissements sur les participations évaluées par mise en équivalence de KCHF -213 (année précédente: KCHF -218).

19. Impôts sur le bénéfice

Ce poste comprend les impôts courants sur le revenu et les impôts différés sur le revenu.

Dettes envers des institutions de prévoyance

La réserve de cotisations de l'employeur au sein de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA a été constituée pour l'adaptation nécessaire des bases techniques. La dissolution annuelle est effectuée par le biais des charges de personnel.

Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à son utilisation

Montants en milliers de francs	2025
Situation au 01.01.2025	4 500
Apports	0
Dissolutions	0
Rémunération	0
Situation au 31.12.2025	4 500
Résultat de la RCE dans les charges de personnel	0
Charges de prévoyance dans les charges de personnel	25 776

SWICA Assurance-maladie SA renonce à une rémunération.

La Fondation de prévoyance du personnel SWICA présente un degré de couverture de 115,9 % et ne dispose pas de fonds libres (ni excédent de couverture ni découvert).

Autres indications

Engagements de leasing hors bilan

Engagements de leasing avec échéance jusqu'à cinq ans:

- engagements de leasing purs, à hauteur de KCHF 2236 (année précédente: KCHF 2240)
- et engagements de leasing pour des intérêts et coûts dus dans le contexte de baux à loyer, à hauteur de KCHF 21496 (année précédente: KCHF 23134)

Engagements de leasing avec échéance au-delà de cinq ans:

- engagements de leasing pour des intérêts et coûts dus dans le contexte de baux à loyer, à hauteur de KCHF 82554 (année précédente: KCHF 61696)

Déclaration de garantie, acte de nantissement général, régression de rang au profit de tiers

Une garantie de la part de SWICA Assurance-maladie SA existe envers la Fondation de prévoyance du personnel SWICA afin d'assurer le financement. En cas de découvert de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA, le degré de couverture de 100 % sera rétabli, la garantie étant néanmoins limitée à 10 % maximum des engagements de prévoyance. Au cours de l'année sous revue, le degré de couverture de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA s'élève à 115,9%.

Honoraires de l'organe de révision

- Prestations de révision: KCHF 497 (année précédente: KCHF 593)
- Autres prestations: KCHF 53 (année précédente: KCHF 57)

Dettes éventuelles

Il n'existe ni dettes ni engagements éventuels.

Responsabilité solidaire pour les dettes relatives à la TVA

Les sociétés du groupe SWICA, de l'association SWICA Organisation de santé et de la Fondation SWICA Organisation de santé élargie font partie d'un groupe TVA et sont solidairement responsables de leurs dettes à l'égard de l'Administration fédérale des contributions.

Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan n'est à mentionner.

En raison des arrondis, le calcul des totaux peut présenter des écarts de KCHF +/-1.

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de SWICA Holding AG, Winterthour

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de SWICA Holding AG et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, les fonds propres consolidés et le compte de résultat consolidé par segment pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 32 à 54) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à



l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Nebojsa Baratovic
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Angela Marti
Experte-révisseuse agréée

Zurich, le 1 avril 2026

A votre écoute 24 heures sur 24

 Service-clientèle 24h
+41 58 800 99 33

SWICA Organisation de santé
Römerstrasse 37
8400 Winterthour, Suisse
swica.ch

SWICA